

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2025

Présents : MM BONNETERRE Alexandra, BROUSSE Vanina, MEILLAT Marie-Odile, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, COURTILOUX-DELAGÉ Mathieu, FETIS Sandrine, GEMEAU Stéphane, PAGNOUX Romain, PETUREAU Jean-Paul,

Excusés : Mmes et M. BEAULIEU Valérie BOUTET Frédérique, BOUTY Anthony, VARDELLE Jean-Christophe,

Absent : M. LAFONT Serge

Secrétariat : Mme LABROUSSE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme BONNETERRE Alexandra

- **Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2024,**

1 - Délibérations

- Point financier, orientations budgétaires et demandes de devis : M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commission des finances s'est réunie le 6 février 2025. Il présente alors l'état de situation des comptes au 31/12/2024 et les premières propositions pour le budget 2025. Différents devis ont été demandés. Les choix seront faits lors du vote du budget car à ce jour, les dotations et le produit de la fiscalité ne sont pas connus,
- Délibération autorisant M. le Maire à engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget : avis favorable de l'assemblée,
- Tarifs de location de la nouvelle salle des fêtes du Moulin de la Cour : La Commission chargée de la salle du Moulin de la Cour a effectué un sondage des tarifs pratiqués dans les communes voisines et propose les tarifs suivants : .Habitants de la commune : week-end 200 €, week-end de 3 jours : 300 €, Energie (obligatoire) : 50 €, vaisselle 50 € (facultatif), Hors commune : week-end 300 €, week-end de 3 jours 400 €. Energie (obligatoire) : 75 €, Vaisselle (facultatif) : 50 €, Location 1 journée en semaine du lundi au jeudi : 100 €, énergie 50 €, vaisselle 50 €. Associations : communales : 1 location gratuite par an puis 100 € par location, Energie 50 €, vaisselle 50 €, associations hors commune : 200 €, Energie 50 €, vaisselle 50 €. Avis favorable de l'assemblée,
- Tarifs redevance assainissement, part Agence de l'Eau 2025 : M. le Maire indique à l'assemblée que la redevance sur la modernisation des réseaux de collecte sera remplacée en 2025 par une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. L'agence a fixé les tarifs suivants : 0,28 € par m³ d'eau consommée, taux de modulation : 0.3, contre-valeur : 0.084 €. Ces tarifs obligatoires doivent faire l'objet d'une délibération pour être intégrés dans la facturation effectuée par la commune : avis favorable de l'assemblée,
- Logiciels mairie : Ils sont fournis par l'intermédiaire de l'Agence Technique Départementale de la Charente. Or, les éditeurs prévoient des hausses très conséquentes des tarifs. L'ATD 16 a entamé des discussions avec les éditeurs actuels et propose l'adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI qui propose la mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation. Chaque collectivité sera maîtresse de son choix. Avis favorable de l'assemblée.
- Modification des statuts de la CCCL : approbation de la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes de Charente Limousine portant des compétences optionnelles et facultatives.

2 – Décisions diverses

- FDAC 2025 : Il est décidé de ne pas adhérer au programme de cette année et d'inscrire au budget 2025 la somme de 30 000 € pour faire réaliser du point à temps. Un bilan sera fait sur le linéaire couvert et la durabilité des travaux. M. le Maire présente à l'assemblée la carte de l'état de la voirie (état mauvais, moyen et convenable). La sélection des voies sera faite lors du vote du budget,

3 – Informations diverses

- L'Assemblée Générale des Anciens Combattants s'est tenue le samedi 11 janvier,
- L'Assemblée Générale de Créations Plurielles s'est tenue le lundi 20 janvier,
- La municipalité et le Centre Socio-culturel de Confolens organisent une collecte de photos de classe (les photos sont scannées et remises immédiatement à leurs propriétaires). Des permanences sont organisées à la salle des associations le mercredi 26 février de 19 h 30 à 21 heures et le jeudi 13 mars de 17 à 19 h 30,
- Activités de l'association de parents d'élèves : le 5 mars atelier : créatif en partenariat avec l'association Créations Plurielles, le mercredi 12 mars : carnaval, le dimanche 16 mars : loto à la salle des fêtes de Chabrac, Vente de chocolats pour Pâques, dimanche 13 avril : chasse aux œufs, opération vente de plants et légumes en partenariat avec Flo Garden, le 16 mai à Chabrac : photos individuelles avec parents, frères, sœurs, grands-parents, Kermesse dans l'enceinte de l'école de St-Maurice en parallèle au spectacle de fin d'année,
- Les travaux de réalisation des cheminements piétonniers de la route de Manot et de la route de Lesterps débiteront le 24 février. Un courrier d'information a été distribué aux riverains,
- L'enquête publique préalable aux demandes de cession se déroule du 10 au 24 février inclus,
- Les propriétaires du restaurant « le Mas des 2 Lions » réalisent des travaux de rénovation et cherchent un repreneur et ou acquéreur,
- Une course cycliste se déroulera comme chaque année sur le territoire de notre commune : dimanche 23 mars,
- M. le Maire présente le compte-rendu d'activités du SDIS de Confolens sur notre commune,
- Le SIGIV procède actuellement à un recensement des formations boisées et buissonnantes présentes sur les rives du Goire, nécessitant une restauration. Des agents seront donc amenés à circuler sur les parties privées des riverains,
- Inventaire du patrimoine naturel : Un arrêté préfectoral du 10/02/2025 affiché en mairie dresse la liste des personnes missionnées par Charente Nature autorisées à pénétrer dans les propriétés privées, closes au non closes pour procéder à l'inventaire du patrimoine naturel,
- La centrale solaire de la boucherie est en fonction. ,
- Etat civil : 1 naissance, 2 décès.

- 4 – Prochaines réunions

-

Prochaines réunions :

- **Commission des finances : 03 avril 2025,**

- **Commission des travaux : le 15 mars 2025 à 8 h 30,**

- **Vote du budget du SIVOS : initialement prévu le 10 avril il sera voté le 8 avril à 18 h 30 à St-Maurice-Des-Lions,**

- **Commission nouvelle salle des fêtes : le 17 mars à 20 h 30.**

Prochain Conseil municipal : lundi 14 AVRIL à 20 h 30,

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 40 mn.